

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-006

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Jacques CHEVALEYRE

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-José GARCIA donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY.

Membre absent : Monsieur Sébastien MICHEL (Maire) - Monsieur le Maire n'assiste pas au vote du compte administratif.

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 32

OBJET BUDGET ANNEXE CINÉMA D'ÉCULLY – COMPTE ADMINISTRATIF 2023
ET DÉTERMINATION DES RÉSULTATS

Conformément à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, le vote de l'organe délibérant du compte administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos.

Il convient d'élire un Président de séance lors de l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe du Cinéma d'Écully dressé par le Maire, dans la mesure où il ne peut prendre part au vote.

Conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, une telle désignation fait l'objet d'un vote à bulletin secret. Toutefois, la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, permet au Conseil municipal, s'il le décide à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret mais à un vote à main levée.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-21, L. 2121-31 et L. 1612-12 et suivants ;

**PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE CINÉMA D'ÉCULLY
PAR CHAPITRE BUDGÉTAIRE :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES 2023	
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	55 823,35 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉ	64 979,47 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	49,80 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	120 852,45 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	681,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	681,00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	121 533,62 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES 2023	
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	101 242,20 €
74 PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	6 874,63 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 478,84 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	140 595,67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES 2023	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES 2023 (HORS EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ DE 2022 SUR 2023 (ARTICLE 001 : 3 337,60 €)	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	49,63 €
TOTAL DES DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	49,63 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	681,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	681,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	730,63 €

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240213-DELIB_2024-006-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2024

FORMATION DU RÉSULTAT 2022 :

Recettes de fonctionnement 2023 (a)	140 595,67 €
Dépenses de fonctionnement 2023	- 121 533,62 €

Excédent de fonctionnement de 2023	19 062,05 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2022 sur 2023 (b)	46 895,00 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 (c)	65 957,05 €
Recettes d'investissement (d)	730,63 €
Dépenses d'investissement (e)	- 0,00 €

Excédent d'investissement	730,63 €
Excédent d'investissement reporté de 2022 sur 2023 (f)	2 261,60 €
Recettes d'investissement 2023 (d) + (f)	2 992,23 €
(Y compris excédent d'investissement reporté de 2022 sur 2023)	
Dépenses d'investissement 2023 (e)	- 0,00 €

Excédent d'investissement de l'exercice 2023 (g)	2 992,23 €
(Hors reports de 2023 sur 2024)	
Dépenses reportées de 2023 sur 2024	5 993,70 €
Recettes reportées de 2022 sur 2023	5 244,00 €

Reste à financer (h)	749,70 €
Excédent d'investissement (i) = (g) – (h)	2 242,53 €
Excédent de fonctionnement (c)	65 957,02 €
Excédent d'investissement (i)	2 242,53 €

Excédent net de clôture	68 199,58 €

L'excédent net de clôture 2023 s'élève donc à 68 199,58 €

La Commission Finances, réunie le 2 février 2024 entendue ;

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu le document joint en annexe de cette délibération et présenté au cours du Conseil municipal du 13 février 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

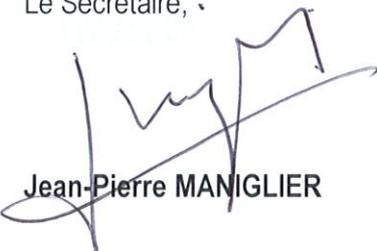
A l'unanimité, par 32 voix pour,

Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20240213-DELIB_2024-006-DE Date de réception préfecture : 20/02/2024
--

- Accepte, par un vote à l'unanimité, de désigner le Président de séance pour l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Cinéma d'Écully, par un vote à main levée ;
- Approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, en l'absence du Maire, lequel s'étant retiré, ne prend pas part au vote ;
- Approuve le compte administratif 2023 du budget annexe Cinéma d'Écully tel que présenté ;
- Arrête le montant des recettes 2023 du budget annexe Cinéma d'Écully à **141 326,30 €** hors excédents de fonctionnement et d'investissement reporté de 2022 sur 2023 (**46 895,00 € et 2 261,60 €**) ;
- Arrête le montant des dépenses 2023 du budget annexe Cinéma d'Écully à **121 533,62 €** (hors restes à réaliser 2023 qui seront reportés sur l'exercice 2024) ;
- Constate les montants des restes à réaliser de la section d'investissement du budget annexe Cinéma d'Écully à hauteur respectivement de **5 993,70 €** en dépenses et **5 244,00 €** en recettes ;
- Constate les identités de valeur avec les écritures de la Trésorerie relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Arrête le montant de l'excédent d'investissement à hauteur de **2 242,53 €** (article 001) ;
- Constate que l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à **65 957,05 €** (article 002).

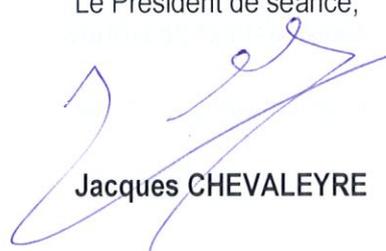
Ainsi délibéré,
A Écully, le 13 février 2024

Le Secrétaire, .



Jean-Pierre MANIGLIER

Le Président de séance,



Jacques CHEVALEYRE

Certifié exécutoire le **20 FEV. 2024**
Le Président de séance



Jacques CHEVALEYRE

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240213-DELIB_2024-006-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2024